



AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Le budget de la Municipalité de Pontiac pour l'année 2021 ainsi que le programme triennal d'immobilisation seront adoptés à la séance extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 3 décembre 2020 à 19h00 par vidéoconférence.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Les citoyens intéressés à assister à cette séance doivent, avant midi le mercredi 2 décembre 2020:

- soumettre leur présence par courriel: papillon.manon@municipalitepontiac.ca;
- soumettre leurs questions dans ce même courriel.

La Municipalité transmettra une invitation par courriel uniquement aux citoyens qui auront soumis leur présence.

Les citoyens participants à la séance via téléconférence ont également le choix d'adresser leurs questions de façon verbale au début de la séance.

DONNÉ À PONTIAC, ce 25^e jour du mois de novembre de l'année deux mille vingt.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h00 et 16h00, le 25^e jour de novembre deux-mille vingt.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour de novembre deux-mille vingt.

M. Pierre Saïd

Directeur général et secrétaire-trésorier